



**INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITE**

COMMUNIQUE DE L'I.N.A.O.

DELIMITATION DES AIRES DE PRODUCTION DE VINS A.O.C

MARCILLAC

AVIS DE DEPOT DES PLANS EN MAIRIE

Les propriétaires, les exploitants viticoles, sont informés que les plans cadastraux comportant la délimitation définitive des aires de production de vins A.O.C MARCILLAC

Approuvée par la Commission Permanente du Comité National de l'INAO du 01/09/2015, seront déposés le 21.12.2015, en mairie où ils pourront être consultés.

Ils peuvent également être consultés à l'INAO (Centre Technique du vin - 2ème étage - 52 place Jean Moulin - 81600 GAILLAC).